

L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications doivent être remises, au plus tard,
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêche télégraphique. — Ouverture de la session du Conseil général (Discours du Gouverneur et procès-verbal). — Au Conseil général. — Feuille Officielle. — Dieu la punie. — Le lieutenant Gauthier. Actes de probité. — Les deux Chiens (faible). — Choses et autres. — Poste aux lettres. — Marées de la semaine. — Mouvements du port. — Annonces et avis. — Feuilletons : La Sorcière de Paris et les Blanes de Bretagne.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télexgrammes suivants sont publiés par l'Indépendant sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télexgrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 14 novembre 1887.

La troisième audience sur l'affaire du trafic des décos a amené un incident grave : deux lettres de M. Wilson datées de 1884 auraient été reconnues écrites sur du papier fabriqué en 1885. L'affaire Caffarel est renvoyée ; une instruction a été ordonnée après une interpellation à la Chambre. L'émotion à Paris est grande ; la Bourse baisse.

OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL

DISCOURS

PRONONCÉ LE 14 NOVEMBRE 1887

par

M. H. DE LAMOTHE
gouverneur de la colonie
à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire
du CONSEIL GÉNÉRAL
des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Messieurs les Conseillers généraux,

L'an dernier, à peu près à pareille époque, je vous entretenais des difficultés auxquelles notre colonie avait à faire face, à la suite d'une campagne de pêche exceptionnelle comme quantité de produits, mais déplorable

au point de vue des prix obtenus. Cette année la situation se présente sous un aspect bien différent. La pêche moins abondante aura été, par contre, beaucoup plus rémunératrice. Comme résultat d'ensemble, on peu s'en rapporter sûrement là-dessus à l'impression populaire, le changement est entièrement à l'avantage de notre population maritime.

Chaque année, malheureusement, la campagne de pêche, bonne ou mauvaise, est marquée par de nombreux sinistres. L'Océan préleve sa dîme funèbre sur les vaillants marins qui viennent lui demander leur gagne-pain. La terrible tempête du 26 août 1887 a fait de nombreuses victimes. Elle a jeté le deuil dans bien des familles de la colonie. Ne serait-il pas possible de trouver une combinaison d'assurances, basée sur le prélèvement d'une fraction de la prime à l'armement, qui permettrait d'assurer aux familles, réduites à la misère par la disparition de leurs chefs ou de leurs soutiens, une existence à l'abri des plus pressants besoins, ou tout au moins ne dépendant plus exclusivement de la charité publique ? C'est là, Messieurs, une question qui s'impose à nos recherches, et sur laquelle je serais heureux de connaître votre sentiment.

Dégagée en partie des préoccupations que nous inspiraient, l'an dernier, les conditions matérielles d'existence d'une fraction considérable de notre population, l'Administration ne s'en trouve pas moins en présence cette année d'une question bien grave, question d'avenir celle-là ; et dont quelques-uns ont cru que pouvait dépendre le maintien même de nos pêcheries. Il s'agit, Messieurs, vous le savez aussi bien que moi, de la question des appâts de pêche, — de la boëtte pour employer l'expression technique.

A la suite de longues discussions, le Parlement de Terre-Neuve a adopté, à deux reprises différentes, des dispositions légales dont l'effet — si elles sont strictement appliquées — doit-être de nous priver entièrement de l'approvisionnement de hareng sur lequel nos pêcheurs avaient pris l'habitude de compter pour effectuer leur première pêche, celle qui se fait du milieu d'avril au milieu de juin. Par suite d'un long usage et de diverses conditions de commodité réciproque, nos voisins de la baie de Fortune étaient devenus également nos pourvoyeurs presque exclusifs de l'appât de seconde pêche ; bien que, à la différence du hareng qui ne fréquente qu'accidentellement nos eaux territoriales, le poisson qui fournit ce second appât — le capelan — se montre presque chaque année en quantité

considérable dans les grandes anses de Langlade et de Miquelon, et sur le littoral de Saint-Pierre. Quant à la troisième boëtte — l'encornet — vous savez qu'elle nous fait rarement défaut, soit en rade de Saint-Pierre, soit dans la baie de Miquelon, et cependant c'était souvent encore à nos voisins que, faute de main-d'œuvre ou simplement par habitude, on s'adressait pour compléter l'approvisionnement réclamé pour les besoins de la pêche de l'arrière-saison.

J'ai fait traduire et insérer à la Feuille Officielle les documents les plus importants publiés à ce sujet par le Gouvernement et les journaux de Terre-Neuve. J'ai pensé, en effet, qu'il était désirable que les habitants de notre colonie fussent fixés autant que possible, sur les mobiles qui ont amené nos voisins à bouleverser aussi brusquement des relations établies depuis longtemps, et encore plus fructueuses pour leurs nationaux que pour les nôtres.

Le Bait Bill n'a reçu la sanction officielle du Gouvernement Britannique que postérieurement à l'ouverture de votre session de mai ; la sanction officielle n'est intervenue que tout récemment ; je ne pouvais donc vous entretenir il y a six mois de ses conséquences possibles ; et, même aujourd'hui, vous comprendrez facilement les raisons de haute convenance qui m'en empêchent de discuter ici les actes d'un Gouvernement voisin. Il m'est bien permis pourtant de constater, ce qui n'est d'ailleurs nié par personne, que le but des auteurs de cette mesure est d'assurer autant que possible aux habitants de Terre-Neuve le monopole des divers marchés étrangers, sur lesquels les produits de la pêche française leur font une concurrence plus ou moins étendue.

Par l'application stricte du Bait Bill, ils supposent que l'ouverture de la saison de pêche sera grandement retardée pour les navires français de la métropole et de la colonie ; que le produit de la pêche se trouvera réduit en proportion du retard imposé et comme conséquence dernière, que votre production totale sera ramenée à un chiffre correspondant tout juste aux besoins du marché français, rendant ainsi impossible toute opération de réexportation au dehors.

Nos armateurs métropolitains et locaux, je suis heureux de pouvoir le dire hautement, paraissent bien décidés à déjouer ces calculs. Diverses combinaisons permettront à la plupart d'entre eux de commencer la pêche à l'époque ordinaire, avec de l'appât conservé de l'arrière-saison. Dès le commencement de mai, c'est-à-dire avec un retard de 20 à 25 jours au plus sur l'ouverture légale habituelle de la pêche du

hareng dans la baie de Fortune, nos navires banquiers pourront recevoir des approvisionnements considérables de ce poisson provenant de la partie des côtes de Terre-Neuve où les traités nous assurent le droit de pêche. Cette côte trop longtemps déserte par nos pêcheurs verra tous ses hâvres effectivement réoccupés par eux. Vous pouvez être certains — M. le Commandant de la Division navale de Terre-Neuve, vous en a donné tout dernièrement l'assurance — qu'ils seront énergiquement protégés dans l'exercice de leurs droits. En ce qui concerne l'armement local, il est dès maintenant avéré que le nombre des goëlettes de pêche sera supérieur à celui de la campagne de 1887.

D'ailleurs, même en supposant que les divers expédients imaginés pour suppléer à la fourniture ordinaire de la première boëtte ne donnent point tous les résultats attendus, nous ne devrions point pour cela nous déclarer battus. Il nous restera encore la ressource d'emprunter aux Norvégiens l'usage des engins perfectionnés — filets et seines de fonds — avec lesquels ils parviennent à pêcher, sans appât, à des profondeurs égales et même supérieures à celles de nos bâches.

Une des conséquences du changement apporté par le Bait Bill dans nos relations de commerce et de bon voisinage avec les riverains de Terre-Neuve doit être évidemment le retrait des tolérances qui les autorisaient à pêcher le capelan aussi bien dans nos eaux territoriales que dans les leurs. J'ai été saisi de nombreuses réclamations à ce sujet de la part des habitants de Miquelon. Les réclamants sont légalement dans leur droit, l'Administration de la colonie de concert avec le Commandant de la division navale de Terre-Neuve, prendra toutes les mesures nécessaires pour que, dans les limites des eaux territoriales françaises, la pêche, aussi bien du capelan que de la morue, soit réservée exclusivement à nos nationaux.

Je sais bien qu'une révolution aussi radicale dans nos habitudes ne se fera pas sans frais. L'organisation de nos pêcheries de Terre-Neuve était basée, en fait, depuis nombre d'années sur une sorte de division du travail qui abandonnait à nos voisins le monopole de la fourniture de l'appât, permettant ainsi à l'armateur français de ne s'occuper que de l'armement pour les bâches. Les nouvelles obligations qui vont incomber à l'armement, tant métropolitain que local, nécessiteront la création, l'achat d'un outillage assez coûteux, mais cet outillage une fois créé nous aurons définitivement

dro sans échelle.

Marceline, après s'être rendu compte de la situation où elle se trouvait, s'abandonna à un sombre désespoir et se retrancha dans un mutisme complet, que ne purent rompre les grossières plaisanteries et les consolations de La Torquade.

Quelques jours s'étant écoulés sans qu'aucun événement nouveau fut survenu, Marceline, persuadée qu'on avait sur elle de mauvais desseins, que lui laissaient deviner les sourires de sa gardienne, résolut de se laisser mourir de faim.

La mégère essaya d'abord la persuasion, car elle avait deviné l'arrière pensée de la jeune fille, et elle répondait de son existence aux yeux de son ravisseur. La persuasion demeura vaine. La Torquade allait enfin se fâcher et brutaliser sa prisonnière, car elle était d'humeur peu patiente, lorsque des coups saccadés se firent entendre à la porte de la rue.

Elle se hâta d'aller ouvrir.

Marceline tressaillit aux coups frappés du dehors.

Sa pensée se reporta vers Jean Hurrel, dont elle invoqua mentalement le secours, et vers son père, dont elle devinait l'immense chagrin.

En effet, lorsque Flipot eut été ramené du Palais de Justice, où il avait accompagné sa fille, comme nous le savons, le drapier se mit au lit, en proie à une fièvre ardente.

Le chirurgien craignit un instant pour la raison du malheureux père.

Coquillard, aidé de la servante Gudulle veilla sans cesse à son chevet pendant trois jours de mortelles angoisses.

Puis il quitta la boutique du Chat noir pour rôder dans les rues de Paris, comme une âme en peine, interrogant chaque passant, regardant chaque maison, afin de découvrir un indice qui pût le mettre sur la trace de Marceline.

Les passants demeurèrent muets, quelques-uns lui rirent au nez en le prenant pour un idiot ; nulle maison ne laissa voir à ses fenêtres le gracieux profil de la jeune fille.

Chaque soir Coquillard rentrait plus triste qu'auparavant.

Et cependant il avait encore le courage d'apporter de l'espérance dans le cœur de maître Flipot par un pieux mensonge.

— Elle est à Paris, disait-il en étouffant ses sanglots ; quelques personnes l'ont aperçue... elle ne court aucun danger... elle reviendra... Courage !

Flipot laissait tomber sur son compagnon de chagrin un regard où se peignait le doute, puis la fièvre reparaissait plus violente, et le délire ramenait des mots sans suite.

Au bout de quelques jours, cependant, grâce aux soins empressés et aux remèdes du chirurgien, Flipot retrouva un peu de calme.

Mais revenons au bouge de la Torquade.

Celui qui avait frappé à la porte de la rue, c'était Raoul.

La mégère le reconnut aussitôt, quoqu'elle ne se fut trouvée qu'une fois en sa présence.

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 27

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

XI.

Le Bouge de la Torquade.

Lorsqu'elle quittait sa prisonnière, pour lui préparer une nourriture à laquelle cette dernière touchait à peine, La Torquade fermait hermétiquement la porte.

Quant à la fenêtre, elle avait vue sur une petite cour, large de dix à quinze pieds, et entourée d'un mur sans issue et d'une hauteur à laquelle il était impossible d'atteindre.

Disons néanmoins que notre Gouverneur a été bien inspiré en ne recommandant pas sa diatribe du mois de mai dernier et en laissant ses querelles personnelles pour ne s'occuper que des affaires d'intérêt général : il y gagnera dans l'opinion du public, St-Pierrais et aussi dans celle du Ministre des Colonies.

M. de Lamothe recommande, à nos Conseillers, de la circonspection dans l'emploi des dépenses. Ce n'est certes pas nous qui lui en ferons reproche mais nous lui objecterons qu'il oublie de prêcher d'exemple, témoin son projet de budget pour 1888 où sont inscrites des augmentations de dépenses pour son service personnel, pour celui de ses chefs d'administrations et de ses fonctionnaires, pour son imprimerie et pour tant d'autres choses d'une utilité des plus contestables. Il oublie encore que, ne tenant aucun compte d'une délibération du Conseil général, il a dépensé cette année une somme de 1,750 francs pour des télegrammes parfaitement nuls. Il n'ignore cependant pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières !...

Si M. de Lamothe augmente les dépenses inutiles il veut, par contre, que l'on n'en fasse aucune de celles dont la nécessité s'impose depuis nombre d'années. Ainsi pas d'école de garçons pour remplacer celle qui laisse environ « un mètre cube et demi » d'air à chaque élève ; pas davantage de salle où le public, ce bon public qui paie, puisse suivre la discussion de ses intérêts ; pas de cales dans le port ; pas d'eau dans la ville ! Il paraît vouloir encore moins de la continuation des travaux de la digue ou dans tous les cas, il a soin de n'en plus parler. Craint-il que les Conseillers ne lui crient : « Qu'as-tu fait de nos 20,000 francs ? »

Nous recuserons de tout cela prochainement, comme aussi nous dirons notre opinion sur la diminution que notre administration veut toujours prévoir dans nos recettes. Disons cependant dès maintenant que cette diminution que l'on tient tant à faire exister a deux causes : la première, verser tous les ans une somme ronde à la caisse de réserve pour dire au Ministre que l'on a administré les finances avec talent ; la seconde, obtenir la création de nouveaux impôts, création qui paraît tenir fort à cœur à notre Gouverneur.

Malgré le baït bill, malgré toutes les prédictions les plus pessimistes de M. de Lamothe, nous répétons avec les Conseillers généraux que pas n'est besoin de verser à la caisse de réserve pour que la métropole nous la vide de nouveau, comme en 1882 ; pas n'est besoin de créer de nouveaux impôts pour équilibrer le budget. Que l'on dépense là où il faut dépenser mais que l'on économise là où l'on peut économiser et tout ira bien.

Le discours de notre Gouverneur n'a du reste pas paru faire bonne impression sur l'auditoire qui a laissé partir l'orateur

et son cortège sans donner le plus léger applaudissement, ni même le moindre signe d'approbation.

M. de Lamothe parti, le président d'âge a fait procéder à l'élection du bureau. MM. Mazier, Clément et Yon ont été réélus dans leurs fonctions de Président, Vice-Président et Secrétaire.

Nous nous tairons sur un léger incident survenu à la suite du refus par le Conseil de déclarer démissionnaire un de ses membres.

M. le Chef intérimaire du service de l'Intérieur a déposé sur le bureau un énorme dossier de rapports, des commissions ont été nommées et la séance allait être levée quand un conseiller, qui avait sans doute pressenti le discours d'ouverture, a présenté une série d'amendements tendant à réduire le budget des dépenses d'environ 27,000 francs !

Et dire que s'il disséquait bien le budget, le Conseil général arriverait à presque doubler cette somme !...

Espérons que toutes les séances de cette session seront aussi calmes que la première et que nos conseillers, laissant de côté les questions de personnes, se livreront en entier à l'étude des intérêts de notre cher petit pays.

CLODION.

FEUILLE OFFICIELLE du 5 Novembre 1887.

Les créanciers de la succession du nommé Lecolaëc, Toussaint-Victor-François, petit pêcheur à l'île aux Chiens, décedé l'Hôpital militaire de St-Pierre, le 28 octobre dernier, sont invités à présenter leurs titres au bureau de l'Inscription maritime.

ÉPAVES.

Il a été sauvé :

En rade de Saint-Pierre, le 17 septembre 1887 :

1^o Par le sieur Almire, Jean, un doris en mauvais état, peint en jaune ;

2^o Par le sieur Jaslin, Jean, un doris en mauvais état, peint en jaune ;

3^o Par le sieur Coipel, Louis, un petit wary en mauvais état, peint en noir, ayant le bas bordage noir.

Ces diverses épaves sont déposées dans les échoueries des sauveteurs à l'Île-aux-Chiens.

Sur le Grand Banc de T/N, par 45° 30' latitude Nord et 53° longitude Ouest, le 12 septembre 1887, par le capitaine Roussel, du brick-goëlette *Marie-Eugénie*, un doris peint en jaune, sans nom ni marques, ayant une bosse en filin d'environ cinq brasses.

Par 45° 15' latitude Nord et 52° 30' lon-

ment le bras, l'abattit d'un coup sec et laissa aller son arme qui se trouva plantée dans le bois, ayant traversé le Louis d'or de face en face.

— Voilà le complice qu'il nous faut, dit le marquis en retirant, non sans effort, le poignard du bois où il était enfoncé : celui-là ne trahira pas et ne faillira pas à sa mission.

Remettant la lame dans une gaine de cuir terminée par un bout d'argent :

— Tiens, dit-il, voilà ton arme, c'est le salut du royaume !

Prosper prit le poignard que lui tendait M. de Chantelal et le glissa dans la poche du côté droit de la tunique.

— Nous pouvons partir, fit le baron.

— Je suis prêt aussi, dit M. de Bois-Crancé ; viens, Prosper.

Un moment après, les trois hommes montèrent dans le carrosse du baron qui reprit la route de Versailles ; en passant à la porte de la Muette, le marquis aperçut des canons braqués des deux côtés de la route.

— Qu'est-ce ceci ? demanda-t-il au baron.

— Des canons.

— Oui, je n'ai pas la berlue et je vois bien que ce ne sont pas des moulins à vent, mais à quoi servent-ils ?

— On les a postés là, pour le cas où Paris voudrait marcher sur Versailles.

Le marquis se mit à rire amèrement.

— Allons donc ! Est-ce que demain s'il

gîtude Ouest, le 26 août 1887, par le capitaine Cohas, du brick-goëlette *Minihic*, trois doris peints en jaune, dont l'un porte le nom *Bayonnaise*.

Ces quatre doris sont déposés sur la place du Gouvernement.

Dans l'anse de la Pointe-Plate, le 3 septembre 1887, par le sieur Lemarchand, Louis, un filet à hareng en bon état avec son tangon et sa bouée, déposé à Langlade.

Sur le Grand Banc de T/N, le 29 septembre 1887, un doris peint en jaune, sans nom ni marques, qui se trouve déposé à l'habitation de M. Le Breton.

En rade de St-Pierre, 1^o le 27 septembre 1887, par le sieur Lambert, Louis, un doris en très bon état peint en jaune, sans nom ni marques ;

2^o Le 22 octobre 1887, par le sieur Coipel, Emile, un doris en mauvais état, peint en gris ayant le bas bordage noir ;

3^o Le même jour, par le sieur Briand, Joseph, un morceau de bois en chêne, mesurant 12 mètres de long sur 15 centimètres de largeur.

Ces dernières épaves se trouvent déposées dans les échoueries des sauveteurs à l'île aux Chiens.

Dans l'anse à Ravenel, le 5 novembre 1887, par le sieur Borel, Amand, un doris peint en jaune, ayant un bordage brisé et portant les initiales A.N. + H., déposé dans l'anse à Ravenel.

Au large du Caillou-Bertrand, le 10 novembre 1887, par les sieurs Disnard, Jules, et Bonneul, Joseph, un radeau avec quatre brasses de chaîne, qui se trouve déposé à la pointe à Philibert.

DIEU L'A PUNIE !

IV

(Suite)

Quelques années ont passé sur les douloureux événements que nous venons de raconter.

La France vaincue, mais honorée par la courageuse résistance de la Défense Nationale, travaille maintenant à la reconstitution de ses forces, et prépare lentement, mais sûrement, l'heure de la revanche.

Ce sont maintenant les Anglais, qui guerroient dans le Zululand, pour soumettre des tribus sauvages, et les récits de guerre qui ont encore une grande actualité, forment à la veillée, le fond des conversations.

Il en était ainsi, un soir de juin, dans un des cabarets de la commune du Carbon-Blanc, où une dizaine d'hommes formaient cercle, autour d'un ouvrier, qui lisait un journal, depuis quelques minutes arrivé de Bordeaux.

Voici ce que disait le journal :

« Le prince Louis Bonaparte, fils de l'impératrice Eugénie et de feu Napo-

leon III, qui avait pris du service dans l'armée anglaise, vient d'être tué dans un combat meurtrier, que les Anglais viennent de livrer contre les Zoulous. »

« Le malheureux prince a été corné par un parti de sauvages, et son corps a été retrouvé criblé de coups de gazes. »

Le lecteur s'interrompit.

Une vieille femme, à la figure pâle et égarée, venait de s'asseoir au milieu du groupe et écoutait attentivement la lecture du journal.

Les hommes la regardèrent.

— C'est la mère Dosque dirent-ils entre eux. Pauvre folle !

Le lecteur continua.

« La douleur de l'impératrice Eugénie est indescriptible. La malheureuse femme, vivement affectée déjà, par la mort de celui qui fut Napoléon III et de l'exil qu'elle subit, n'a pas eu la force de supporter le coup terrible qui vient de la frapper. Elle est tombée dans un état de prostration complète, et les médecins qui la soignent, craignent pour sa raison.... »

Le lecteur s'interrompit de nouveau. La mère Dosque, la pauvre folle, comme on l'appelait au pays, venait de se lever en renversant sa chaise. Elle se précipita au milieu du groupe, saisit le journal, l'ouvrier tenait à la main, et s'écria brandissant en l'air :

Dieu l'a punie !... Dieu l'a punie, la malheureuse !

Et elle sortit du cabaret en agitant journal au-dessus de sa tête.

Depuis ce jour, la mère Dosque parcourt les routes et les champs du Carbon-blanc, ayant toujours un fragment de journal à la main, et, arrêtant les passants ou les arrachant à leur charrue pour leur crier en leur montrant la feuille de papier :

Dieu l'a punie ! Dieu l'a punie, la malheureuse !

Fin.

X...

LE
LIEUTENANT GAUTHIER
EPISODE DE LA GUERRE DE CRIMÉE
par
JOSÉ DE CAMPOS

Suite

Le regard fixé sur la neige qui recouvrait les larmes s'échappant de ses yeux, Gauthier resta dans l'anéantissement, qui suit toujours un grand désespoir.

Les deux officiers marchaient deux automates s'enfonçant dans le givre, sans avoir idée du chemin à suivre, tant ils étaient absorbés dans la pensée qui les occupait.

Le regard fixé sur la neige qui recouvrait les larmes s'échappant de ses yeux, Gauthier resta dans l'anéantissement, qui suit toujours un grand désespoir.

Aux alentours du château, on entendait seulement le pas lourd de quelque sentinelle et au loin les aboiements prolongés des chiens des meutes royales, actifs et inutiles, depuis que le peuple, occupant le roi jusqu'à lui faire oublier la guerre, son plus grand plaisir et pour lequel il n'aurait renoncé à tout, excepté à sa religion et à sa famille.

A l'intérieur du palais, même calme ; tous les domestiques étaient couchés ; seuls dans la grande salle d'honneur, qui précédait les appartements particuliers du roi, le baron de Bois-Crancé et le marquis de Chantelal veillaient.

Mais sur la rue qui se trouvait en face du château, à la fenêtre du deuxième étage d'une petite maison bourgeoise, brillait une lumière, à la lueur de laquelle on voyait passer, derrière les rideaux, une ombre de femme qui s'agitait fièvreusement.

(À suivre)

FEUILLET DE L'INDÉPENDANT

N° 26

LES

BLANCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

X.

COMMENT ON RECONNAIT UNE BONNE LAME DE POIGNARD.

Brandissant à son tour le poignard espagnol, à manche de corne qu'il tenait à la main, il renouvela l'expérience qui n'avait pas réussi au baron, mais il ne fut pas plus heureux ; la pointe plia en demi-cercle.

— Acier mou et triste auxiliaire pour une besogne comme celle que nous avons à accomplir. Voyons, Prosper, à ton tour ; seras-tu plus heureux ?

Prosper avait reçu un tout petit poignard italien à lame triangulaire fine et à manche d'argent ciselé : un moment il visa la pièce d'or posée sur le bahut, puis levant froidement.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

ment le bras, l'abattit d'un coup sec et laissa aller son arme qui se trouva plantée dans le bois, ayant traversé le Louis d'or de face en face.

— Voilà le complice qu'il nous faut, dit le marquis en retirant, non sans effort, le poignard du bois où il était enfoncé : celui-là ne trahira pas et ne faillira pas à sa mission.

Remettant la lame dans une gaine de cuir terminée par un bout d'argent :

— Tiens, dit-il, voilà ton arme, c'est le salut du royaume !

Prosper prit le poignard que lui tendait M. de Chantelal et le glissa dans la poche du côté droit de la tunique.

— Nous pouvons partir, fit le baron.

— Je suis prêt aussi, dit M. de Bois-Crancé ; viens, Prosper.

Un moment après, les trois hommes montèrent dans le carrosse du baron qui reprit la route de Versailles ; en passant à la porte de la Muette, le marquis aperçut des canons braqués des deux côtés de la route.

— Qu'est-ce ceci ? demanda-t-il au baron.

— Des canons.

— Oui, je n'ai pas la berlue et je vois bien que ce ne sont pas des moulins à vent, mais à quoi servent-ils ?

— On les a postés là, pour le cas où Paris voudrait marcher sur Versailles.

Le marquis se mit à rire amèrement.

— Allons donc ! Est-ce que demain s'il

prenait fantaisie aux Parisiens de venir faire un tour à Versailles, on oserait seulement allumer une mèche. Erreur — pas un canonnier ne voudrait se risquer à mettre le feu aux poudres sans commandement et personne n'aurait le courage de donner l'ordre.

— Tu exagères

POSTE AUX LETTRES

LE TRÉSOR DES BACQUANCOURT

Par François OSWARD, etc. Musique.

10 cent. le Numéro de 16 pages chez

tous les Libraires

ABONNEMENTS :

Départements, 1 an, 8 fr. — 6 mois, 4 fr.

Pour tous les pays faisant partie

de l'Union postale

1 an, 8 fr. 50. — 6 mois, 4 fr. 25

La Collection du Journal, qui se compose actuellement de 58 vol., forme une Véritable Bibliothèque, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

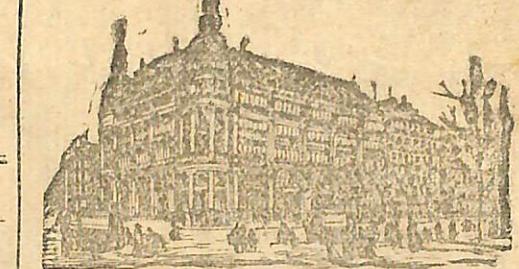
La facilité que nous offrons à nos Abonnés et à nos Lecteurs de prendre cette Collection en plusieurs fois, leur permet d'acquérir, sans déboursé apparent, les romans les plus importants de nos principaux Auteurs.

NOTA : Toute commande doit être accompagnée de son montant en mandat poste à l'ordre de M. l'Administrateur.

PRIMES GRATUITES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS
envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du Catalogue indiquant les diverses primes offertes aux Abonnés et aux Lecteurs.

BUREAUX : RUE AMELOT, 64 — PARIS

PARIS



Printemps

Vient de Paraitre

LE MAGNIFIQUE ALBUM ILLUSTRÉ Spécial pour les Pays d'Outre-Mer

Ce Catalogue renferme la nomenclature des articles des comptoirs suivants, ainsi que toutes les gravures des nouveaux modèles :

Soieries, Lainages, Draperies, Indiennes, Modes, Robes, Confections, Vêtements pour fillettes et garçons, Jupons, Peignoirs, Troussous, Layettes, Lingerie, Corssets, Dentelles, Toiles, Mouchoirs, Blanc de coton, Rideaux, Etoffes pour Ameublements, Tapis, Tapisserie, Meubles, Literie, Chemises, Bonnetier, Vêtements pour Hommes, Chaussettes, Parapluies, Gantierie, Châles, Cravates, Fleurs, Plumes, Passementerie, Rubans, Mercerie, Articles de Paris, de Chine et du Japon, Argenterie, Maroquinier, Parfumerie, etc.

Nous pouvons garantir la livraison des articles annoncés dans ce catalogue pendant toute une année.

Envoyé gratis et franco contre demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & CIE

PARIS

Toutes les personnes déjà en relations avec le PRINTEMPS, recevront le catalogue ci-dessus, sans qu'il leur soit utile d'en faire la demande.

Envoyé franco des Échantillons de tous les Tissus

IMPRIMERIE

A. LELANDAIS

A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Rue Jacques-Gartier

PRESSE MECANIQUE et PRESSES à BRAS

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

BROCHURES

CIRCULAIRES & PROSPECTUS

AFFICHES

Registres à Souches

EN-TÊTE DE LETTRES

FACTURES

CARTES DE VISITE ET D'ADRESSE

Lettres de faire part pour Mariage - Naissance et Décès

Imprimerie A. Lelandais.

Sauf le sous-Lieutenant s'arrêta court, tenant la tête comme pour chasser le tourmenteur qui le tourmentait, il dit à son ami : — Eh bien ! comprends-tu à présent cette humeur sombre, cette amertume qui ne me quitte jamais et qui t'a tant intrigué ? — Oui, je la comprends et la partage, mon pauvre ami ; combien tu dois souffrir, répondit le Lieutenant Saussier lui serrant la main.

— Les tortures de l'inquisition ne sont pas comparables à celles que j'endure. — Et comprends-tu aussi, pourquoi je n'informe des chefs qui commandent à l'ennemi que nous attaquerons ? car il doit être aujourd'hui au moins Général.

— Oui ! ... oui ... c'est terrible ! — Affreux ! Sébastopol était assiégé depuis le 9 octobre 1854. Le maréchal Canrobert envoia en chef les assiégeants avec Léon Ier, an.

Les Princes Mentschiskoff et Todtlenber leur résistaient avec énergie.

La vue de la ville, qui n'était plus qu'un amas de ruines, exaspéra le commandant en chef de l'armée russe, qui ordonna de hasarder une sortie ; mais les Français, les Anglais et les Sardes étaient sur leurs gardes et repoussèrent cette tentative désespérée.

L'attaque fut terrible, et l'héroïsme de l'autre sublime. Les plus aguerris se portèrent du côté où les deux se trouvaient retranchés, préférant à faire à la *furia francesa* qu'à l'autre et au calme britanniques. Le combat était tenace et acharné.

Sortant de la confusion qui se mit à l'assaut, par suite de la mort du chef qui les commandait, les Russes se hâtèrent à s'emparer de la première tranchée. Mais les assiégeants recurent du renfort, et la mêlée devint effroyable entre la première et la deuxième tran-

che. Des officiers qui combattaient courageusement, se faisaient remarquer par leur adresse et leur impétuosité ; ils étaient au rang, entraînant leurs soldats à droite et à gauche avec une sensée.

Leur s'étaut avancé plus que l'autre, et sur la première tranchée aussi, à prendre, encourageait à la suivre.

Un Russe qui le voit diriger son poulain chevauchant, Russe qui, s'aperçut de l'ennemi, reprendait pied, avait cheval sur la position et tourna en arrière, criait à ses soldats : « Vite ! »

Un cavalier, qui vit le danger de son supérieur, se mit devant et garantit de son corps, et lui

un garde, Général Porthikopoff. L'officier français laissa tomber la meurtrière et resta sur place paralysé, regardant le Général en face, il porta la main à sa poitrine, dans la position qu'il occupait du coup.

— L'avertissement donné, le Russe qui avait dirigé son pistolet sur son supérieur, se mit devant et l'avait atteint en pleine poitrine.

Un officier qui était accouru près de l'ennemi lorsqu'il avait entendu le nom du Général, voyant tomber son camarade, s'écria :

— Destin funeste.

Entrainant ses hommes un peu où la force de l'ennemi s'était il leur cria avec rage et désespoir : « Arrière, vous autres, suivez-moi ! » Les soldats russes s'étaient élancés sur les français pour l'achever, mais il fit un geste de la main, et leur dit : « Attendez avant de mourir parler à leur chef. »

(A suivre.)

CHOSES ET AUTRES

Vieille calembredaine :

Un marin, un hibou et un canard assistaient à une première représentation.

Le marin était content, parce qu'il trouvait ça chic.

Le hibou était radieux, parce qu'il trouvait ça chouette.

Mais le canard était furieux, parce qu'il avait laissé sa canne au vestiaire.

Hein ?

×

Totor aperçoit un nègre du plus bel ébène.

— Oh ! quelle chance, si je pouvais être comme ça, moi !

— Pourquoi cela ? dit la maman, quelle idée !

— Tiens ! répliqua Totor d'un ton capable, on ne me débarbouillerait pas !

×

Entre boulevardiers :

— Les yeux sont gens bien heureux, disait dernièrement un marimachanceux,

— Comment, tu ne tiens donc pas à ta femme ?

— Si fait par la patte !

POSTE AUX LETTRES

Le vapeur postal « St-Pierre » arrivé ce matin avec les malles d'Europe et des Etats-Unis, doit repartir dimanche soir avec le courrier.

Les levées des boîtes auront lieu, dimanche 20 du courant :

rues Granchain et Lamentin à 4 h. du soir.
rue de l'Hôpital à 4 30 —
au bureau de poste à 5 » —

On recevra au guichet :

les lettres à recommander jusqu'à 3 h. » du soir.
et les lettres à affranchir jusqu'à 4 h. » —

La levée de la boîte aux lettres sera faite à l'Ile aux Chiens le même jour à 4 heures du soir.

Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
19	s.	10 38	11 14	5 14	5 50
20	D.	11 38	» »	5 58	6 20
21	—	0 30	1 00	6 50	7 20
22	—	1 33	2 40	7 53	8 30
23	n.	2 49	3 28	9 09	9 48
24	j.	4 05	4 40	10 25	11 00
25	v.	4 45	5 09	11 05	11 29

MOUVEMENTS du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE

Novembre. ENTREES.

11 (Souris). Lorraine, g. a. c. Tremay, avec pommes de terre pour M. Lebreron.
— (Pugwash). Marie Eleonor, g. a. c. Gagnon, avec foin pour M. Charles Landry.
14 (Glace Bay). Ocean Star, g. a. c. Fowest, avec charbon pour M. Ed. Poulin.
— (Ile du Prince-Edouard). Grand Bunker, g. a. c. Hickman, avec pommes de terre et douvelles pour MM. V^e F. Cordon et fils.
— (Sydney). Sailors Home g. a. c. Buffet, avec charbon pour MM. V. Hardy et C^{ie}
— (Sydney). Esther Tibbo, g. a. c. Hickman, avec charbon pour MM. Eon et Etcheverry, frères.
15 (Sydney). Louis, g. a. c. Giffin, avec charbon pour M. P. Mazier.
— (Sydney). Larkspur, g. a. c. Lake, avec charbon pour le capitaine.
— (Cow Bay). Héroïne, b-g. fr. c. Tremintin, avec charbon pour MM. Beust et fils.

Novembre. SORTIES

10 (Sydney). Cardigan, g. a. c. Mustard, avec lest.
— (Granville). St-Bernard, g. f. c. Delisle, avec 47,500 kg. huile de morue, 19,152 kg. roges chargé par M. H. Lecharpentier.
— (St-Servan). Persévéante, b-g. f. c. Marcelli, avec 128,645 kg. morue verte chargé par M. Aug. Girardin.
— (Marseille). Evangeline, g. f. c. Forgeard avec 68,850 kg. morue sèche chargé par M. Aug. Lemoine.

Le gérant responsable, A. Lelandais.

ANNONCES ET AVIS

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire qui paraît tous les Dimanches

LES NUITS DU PÈRE LA CHAISE

Par Léon GOZLAN

Magnifiques Illustrations de PAUL DESTEZ

LES PERLES NOIRES

Par Louis ÉNAILL

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

BROCHURES

CIRCULAIRES & PROSPECTUS

AFFICHES

Registres à Souches

EN-TÊTE DE LETTRES

FACTURES

CARTES DE VISITE ET D'ADRESSE

Lettres de faire part pour Mariage - Naissance et Décès

Imprimerie A. Lelandais.

Notes de probité.

Un paquet de petites clefs et d'un paquet de bottines a été trouvé le 14 courant la voie publique par Mlle Cathleen Walsh qui s'est empressée de le déposer au bureau de police,